
N°3.0 Renforcer la pratique des bénéfices agricoles

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Objectifs :

Vous intervenez déjà dans le secteur agricole. Cette formation va vous permettre d'approfondir les dispositifs fiscaux spécifiques au régime des Bénéfices Agricoles et d'en maîtriser toutes les difficultés d'applications.

Elle constitue un complément indispensable aux personnes ayant suivi le module de formation du Cycle Initiation « maîtriser les fondamentaux en matière de fiscalité agricole » (cf. 2.2).

Pré-requis :

Disposer d'une première expérience dans la gestion des dossiers agricoles relevant d'un système de bénéfice réel. Débutants non concernés, se reporter à la formation (2.2)

Durée : 2 jours - 15 heures

Animateur : Avocat, formateur professionnel spécialisé dans le domaine agricole depuis plus de 10 ans.

Tarif par participant :

Nos formations ont lieu une saison sur deux. Cette formation sera animée sur la saison 2022-2023 qui débutera en octobre 2022

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les agriculteurs vous confiant le conseil fiscal de leur entreprise, vous considèrent comme un spécialiste. Pour être à la hauteur, vous devez donc maîtriser parfaitement les dispositifs, les conditions d'applications et leur mise en place au cas par cas. Cette formation est également une étape intermédiaire indispensable avant d'aborder notre cycle « spécialisations ».

CONTENU

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pause de 10 à 12 minutes en distanciel

1. CHAMP D'APPLICATION DES BÉNÉFICES AGRICOLES

Définition

Revenus non agricoles rattachés au BA réel

Revenus non agricoles dénaturés en BA

Revenus agricoles dénaturés en BIC

2. CHAMP D'APPLICATION DES REGIMES BA (micro-BA / réel)

Point sur le micro-BA

En fonction des recettes

Assujettissement obligatoire au réel

Options

3. DETERMINATION DU BENEFICE AGRICOLE REEL

Principe général

Actif immobilisé / Actif circulant

Produits (primes, subventions, indemnités, plus-values)

Plus et moins-values

Frais et charges

4. IMPOSITION DU BENEFICE AGRICOLE REEL

Déductions fiscales

Traitement fiscal des revenus exceptionnels ou variables

Abattement JA

Traitement des déficits agricoles

Plus-values sur biens et plus-values sur parts

Déduction d'un à-valoir sur les cotisations sociales

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyen pédagogique

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Etude de cas concrets

Document remis

Remise du support de formation projeté

Remise d'un support papier exhaustif

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Feuille de présence

Quiz en salle avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 7 600 € HT, soit 9 120 TTC les deux jours.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Le support de formation sera facturé par participant 45 € HT.

* Le nombre de participant ne doit pas excéder 20 personnes par session.

**A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2020- 06/2021).

Source URL: <http://formation.uneca.fr/la-pratique-des-benefices-agricoles>